



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métaux

Question écrite n° 101663

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème posé depuis quelques mois par la flambée des prix des métaux (nickel, zinc, cuivre, etc.), pour toutes sortes de raisons, dont la moindre n'est pas l'augmentation de la demande chinoise. Les PME-PMI françaises sont, de ce fait, grandement pénalisées par cette situation qu'on peut qualifier de crise, d'autant que nombre d'entre elles sont liées par des marchés en grande majorité traités à prix fermes. C'est pourquoi elles demandent au Gouvernement de prendre en compte leurs difficultés et leur accorder la possibilité de répercuter la hausse vers les donneurs d'ordre. Il lui demande dans quelle mesure ils peuvent espérer obtenir satisfaction.

Texte de la réponse

L'évolution du cours des métaux (nickel, zinc, cuivre etc.) et des composantes des marchés est suivie avec attention par la direction des ressources énergétiques et minérales. Alors qu'au cours des années 1990 les prix des métaux ont atteint des niveaux anormalement bas, depuis 2003, la tendance s'est inversée sous l'effet de la pression de la demande mondiale. Il s'ensuit que les prix de nombreux métaux, dont le nickel, le zinc et le cuivre, atteignent des niveaux exceptionnellement élevés. Les marchés de matières premières, pour des raisons essentiellement géologiques ont eu de tout temps un caractère international, et leur niveau de prix résulte globalement d'échanges sur les marchés mondiaux. Concernant ces métaux, leur prix de référence en Europe est le plus souvent celui qui résulte des cotations au comptant et à terme sur le London Metal Exchange (LME), bourse de marchandises de Londres. La libéralisation des échanges et l'émergence de la Chine comme acteur majeur de ces marchés influencent très fortement la pérennisation des flux d'approvisionnement à un moindre coût. Les services du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie restent attentifs à l'évolution de la situation. Dès 2004, nous avons invité les entreprises à une plus grande vigilance dans leurs relations contractuelles, avec leurs fournisseurs, par la négociation de contrats intégrant des clauses de prix. Par ailleurs, le développement des opérations de veille, au besoin avec l'appui des fédérations professionnelles, devrait contribuer à une meilleure maîtrise des prix.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101663

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8239

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10104